

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

SEPTEMBRE 2019

NUMERO SPECIAL N° 91

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	2
<i>Arrêté du 5 septembre 2019 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche</i>	2
DIVERS	4
<i>DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</i>	4
<i>Délégation de signature du 01 septembre 2019 - SPFE de Coutances</i>	4
<i>Arrêté du 09 septembre 2019 portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation</i>	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté du 5 septembre 2019 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche

Considérant le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ;
 Considérant les besoins du département de la Manche en matière de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, délégués aux prestations familiales et préposés d'établissements ;

Art. 1 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Manche :

1) Personnes morales gestionnaires de services :

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509, 50009 Saint-Lô Cedex
 Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291, rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cedex

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

L'agrément des personnes physiques exerçant à titre individuel est départemental. Toutefois, pour d'avantage de lisibilité, la liste des personnes agréées est présentée par tribunaux, conformément aux demandes d'agréments initiales :

a) Tribunal d'instance de Cherbourg

Mme Maud BAUDRY née CRESTEY, BP 160 Tourlaville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Marie-Paule BEAUDOUIN née SOUEF, BP 40328, Cherbourg-Octeville 50103, Cherbourg-en-Cotentin

M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes

Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, Résidence Guernesey Appt 2, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Ingrid GHYS née NOEL, BP 21, 50760 Barfleur

Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

Mme Christine LECARPENTIER née CAILLIEZ, 15 rue Wéléat, BP 50, 50700 Valognes

Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienne (Initialement agréé par le préfet de l'Orne)

Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienne

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (Initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Florence MANUELLE, 15 rue de Wéléat, 50700 Valognes

Mme NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint Georges Montcocq

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville

Mme Pia ROBINE née LOCHER, BP 2, 50340 Les Pieux

M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes

Mme Angélique VAN HAVERBEKE née LE CALVIC, BP N°154, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

b) Tribunal d'instance de Coutances

Mme Clotilde ALLAIN née BETEMPS, 13 bis route du taillis, 50680 Moon sur Elle (Initialement agréée par le préfet du Calvados)

Mme Marie-Paule BEAUDOUIN née SOUEF, BP 40328, Cherbourg-Octeville 50103 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Liliane CHAPON née ROUSSIN, 15, La Huberdière, 50450 Lengronne

M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes

Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, Résidence Guernesey Appt 2, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

M. Christian GUILLOTTE, 74 rue du Buot N°16, 50000 Saint-Lô

Mme Marie Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

Mme Christine LECARPENTIER née CAILLIEZ, 15 rue Wéléat, BP 50, 50700 Valognes

Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienne (Initialement agréé par le préfet de l'Orne)

Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienne

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (Initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Florence MANUELLE, 15 rue de Wéléat, 50700 Valognes

Mme NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint Georges Montcocq

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville

M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes

Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint Pair sur mer (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville

c) Tribunal d'instance d'Avranches

Mme Liliane CHAPON née ROUSSIN, 15, La Huberdière, 50450 Lengronne

Mme Marie Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienne (Initialement agréé par le préfet de l'Orne)

Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienne

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (Initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)
M. Pascal RIOULT, 230 rue du monument, BP 10, 50380 Saint Pair sur Mer
M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes
Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint Pair sur mer (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)
M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville
3) Personnes physiques exerçant en tant que préposés d'établissements
Mme Valérie CHRETIEN née LEBASCLE :
Centre Hospitalier de Pontorson :
Centre hospitalier de l'estran et EHPAD "Le jardin des Epices", 7 chaussée Villechêrel, 50170 Pontorson
Maison d'accueil spécialisée « l'Archipel », Pontorson 50170 Pontorson
Maison d'accueil spécialisée « l'Escale », le bas theil, 50400 Saint Planchers
Mme Karine LEMONNIER née ROBERT et Mme Séverine MULOT née BARBEY :
Fondation Bon Sauveur de la Manche :
Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, 50 rue Seblin, Carentan 50500 Carentan les Marais
Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, sis 3 rue Jean Dumeril, 50700 Valognes
Résidence accueil (maison relais), route de saint Sauveur, 50360 Etienneville
EHPAD « Elisabeth de Surville », route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
EHPAD « Elisabeth de Surville », 7 rue de la poste, 50690 Martinvast
EHPAD Anne Leroy, 68 Rue au Bois Marcel, 50008 Saint-Lô
Maison d'accueil spécialisée « la Meije », route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
Institut médico-éducatif « la Mondrée », internat-résidence la montagne, rue Cotis Capel, Quartier la brèche du bois, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Centre de soins de suite et de réadaptation en alcoologie et addictologie Beauregard, 11 rue docteur Schweitzer BP11, La Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin
Centre hospitalier spécialisé, route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
Centre hospitalier spécialisé, 65 rue Baltimore, 50000 Saint-Lô
Etablissements ayant passé une convention avec la fondation bon sauveur de la Manche :
EHPAD de Montebourg, 38 rue Monseigneur Lenordez, BP 57, 50310 Montebourg
EHPAD du Val de Saire :
Site « Le Chosel », 77 rue saint Thomas, 50760 Barfleur
Site « La Goudalie », 2 rue du 8 mai, 50550 Saint Vaast la Hougue
Fondation bon sauveur de Saint-Lô :
EHPAD « Anne Leroy », 68 rue du bois, 50000 Saint-Lô
Centre hospitalier spécialisé, 65 rue Baltimore, 50008 Saint-Lô cedex
Centre hospitalier et EHPAD, 1 avenue qui qu'en grogne, BP 439, Carentan 50500 Carentan les Marais
EHPAD « résidence les Eglantines », 14 rue saint Martin, Percy 50410 Percy-en-Normandie
EHPAD la clairière des Bernardins, 5 rue des bernardins, Torigny-sur-Vire 50160 Torigny-les-villes
Centre Hospitalier Public du Cotentin :
Centre hospitalier Louis Pasteur, 46 rue du val de Saire, BP 208, Cherbourg-Octeville 50102 Cherbourg-en-Cotentin
Centre hospitalier, 1 avenue du 8 mai 1945, 50700 Valognes
EHPAD « le pays valognais », 1 Avenue du 8 mai 1945 - 50 700 Valognes
EHPAD « Le gros hêtre » rue Aristide Briand Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin
Mme Valérie NOGUES et M. Ludovic BUQUET :
Centre Hospitalier « Avranches-Granville » :
Site d'Avranches : USLD/EHPAD « arc en Sée », 59 rue de la liberté 50300 Avranches
Site de Granville : USLD/EHPAD « Paul Poirier » 849 rue des Menneries BP 629, 50406 Granville
Etablissements ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier « Avranches-Granville » :
Centre Hospitalier et EHPAD de St Hilaire du Harcouët, Place de Bretagne, Saint Hilaire du Harcouët 50600 Saint Hilaire du Harcouët
EHPAD « résidence Delivet », boulevard Jean-Baptiste Delivet BP 31, Ducey 50220 Ducey-les-Chéris
Centre hospitalier et EHPAD, 12 rue Jean Gasté, Villedieu-les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
Centre hospitalier « Gilles Buisson » et EHPAD, 18 rue de la 30ème division américaine, BP 2, Mortain 50140 Mortain-Bocage
EHPAD « Le Vallon », 619 rue du Bocage, 50380 Saint Pair sur Mer
EHPAD de l'hôpital de Saint James, 2 route de Pontorson BP.18, 50240 Saint James
Centre d'accueil et de soin :
Maison d'accueil spécialisée :
Site principal, 43 rue du Mont, 50240 Saint James
Résidence "Les Marronniers"
Résidence "Les Acacias"
Avenue de Beaminster, 50240 Saint James : Résidence "Les Hortensias"
Foyer occupationnel d'accueil :
Route d'Antrain, 50 240 Saint James : Centre Louis Ravalet
Mme Mélanie LAISNE :
EHPAD Anaïs de Gourcy, 10 rue de Bastogne, 50190 Périers
EHPAD, 2 rue Blanche de Castille, 50490 Saint-Sauveur-Landelin
EHPAD Lempérière, La lande, 50250 Neufmesnil
EHPAD « Le Loret », 15, rue Emile Poirier, La Haye du Puits 50250 La Haye
EHPA « la vieille église », Lithaire 50250 Montsenelle
Mme Aurélie VIVET :
Centre régional de rééducation et de réadaptation fonctionnelle « Le Normandy », 1 rue Jules Michelet, CS 40619, 50406 Granville cedex
Mme Sandrine YBERT née GROULT :
Centre Hospitalier de Coutances, Rue de la Gare, 50208 Coutances Cedex
EHPAD « les pommiers »
EHPAD « les lilas »
EHPAD « le manoir »
EHPAD/USLD « le Coisel »
Etablissement ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier de Coutances :
Centre Hospitalier Mémorial et EHPAD/USLD, 715 rue Dunant, 50008 Saint-Lô CEDEX
Art. 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Manche :
Personnes morales gestionnaires de services :
Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509, 50009 Saint-Lô Cedex
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291, rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cedex

Art. 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Manche :

Personnes morales gestionnaires de services :

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291, rue Léon Jouhau, 50009 Saint-Lô Cedex

Art. 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

aux intéressés ;

au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Cherbourg ;

au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Coutances ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance de Cherbourg ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance de Coutances ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance d'Avranches ;

Art. 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr/.

Art. 6 : Le présent arrêté annule et remplace les précédents arrêtés fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY

◆
DIVERS

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Délégation de signature du 01 septembre 2019 - SPFE de Coutances

Le comptable, responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de COUTANCES

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Christine DORON, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de COUTANCES à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et enregistrement et plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M. Michaël DESAINT-DENIS, Contrôleur principal des Finances publiques, adjoint au responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de COUTANCES à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 10 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et enregistrement, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Art. 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Isabelle DEPAGNE	Olivier OSOUF	Karine LEROY
Sylvie POULLAIN	Fabrice NOURY	Adeline FORTIN

Art. 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du soussigné, Mme Christine DORON, Inspectrice des Finances publiques, peut signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable.

Signé : Le comptable des Finances publiques, responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement : Bruno RACINET

◆
Arrêté du 09 septembre 2019 portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

Art. 1 : Madame Muriel MATICHARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, et Monsieur Bertrand LE LAY, inspecteur des finances publiques, sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Manche en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;

- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n°67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R.1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

Signé : L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Manche : Danielle ROGER